



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNERO DIAS, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON, Madame Betty HANAUER-BEASLAY pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA pouvoir à Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Corinne TANGE

oo oo oo oo oo oo oo

La séance est ouverte à 20 H 00.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, procède à l'appel nominal des membres et informe l'assemblée qu'il a 5 pouvoirs en sa possession.

Exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23 Pouvoirs : 5

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Pour :** 13 voix - Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Pascale BACQUEVILLE
- **Contre :** 6 voix - Monsieur Christophe VIGIER, Madame Florence GABRY, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Aude POIRÉE, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA
- **Abstention :** 4 voix - Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

A la majorité :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2017.

LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE 15 DECEMBRE 2017

Décision n° 2017/32 – portant sur l'établissement d'une convention d'assistance et de représentation juridiques entre la commune de Chaumontel et le Cabinet SCP SEBAN & Associés, représenté par Maître SEBAN pour défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de CERGY dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit à l'encontre des délibérations adoptées en séance du conseil municipal du 19 septembre 2017.

Décision n° 2017/033 – portant sur l'attribution du marché assurances qui, après étude des trois offres reçues, a été attribué à la SMACL Assurance, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les lots :

- ✓ Lot n°1 Assurance dommages aux biens et risques annexes
- ✓ Lot n°2 Assurance responsabilité civile et protection juridique
- ✓ Lot n°3 Assurance flotte automobile de la commune de Chaumontel
- ✓ Lot n°4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus

ORDRE DU JOUR

Point n° 1 : Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre du budget de l'exercice 2017, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 ;

Il est proposé au conseil municipal l'ouverture des crédits suivants :

Dépenses d'investissement	Crédit ouverts BP 2017 (N-1)	Crédits à ouvrir BP 2018 (N)
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	24 758,00 €	6 189,50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 154 446,16 €	288 611,54 €

Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- **Pour** : 13 voix - Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Pascale BACQUEVILLE
- **Contre** : 8 voix - Monsieur Christophe VIGIER, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Aude POIRÉE, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA
- **Abstention** : 2 voix - Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

A la majorité :

AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximal de 294 801,04 €.

Point n° 2 : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents / Création et suppression d'emploi

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2017 modifiant le tableau des effectifs permanents;

Considérant qu'il est proposé :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet afin d'inscrire au tableau d'avancement de grade 2018 un agent suite à la réussite de son examen professionnel ;
- La création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet afin de régulariser la situation de deux agents recrutés en contrat à durée déterminée depuis plusieurs années pour les services scolaires ;

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

- **Pour** : 21 voix - Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE
- **Contre** : 2 voix - Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA

A la majorité :

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois permanents comme suit :
 - Création des postes suivants :
 - 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet
 - 2 Adjoints techniques à temps complet

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Point n° 3 : Approbation du projet de modification des statuts du SIABY et ses affluents

Monsieur Georges SCHMITT, Adjoint aux pôles Gestion des travaux et Bâtiments, membre titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux et ses affluents (SIABY et ses affluents) informe l'assemblée délibérante que, par courrier du SIABY en date du 20 décembre 2017, il nous est demandé d'approuver le projet de modification des statuts intégrant la prise des compétences GEMAPI et gestion et maîtrise des eaux de ruissellement telles que définies à l'article L 211-7 alinéas 1, 2, 4, 5 et 8 du Code de l'Environnement.

Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- **Pour** : 21 voix - *Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE*
- **Contre** : 2 voix - *Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA*

A la majorité :

ADOpte le projet des modifications des statuts du SIABY et ses affluent, ci-annexé, intégrant la prise de compétence GEMAPI (alinéas 1, 2, 5 et 8) de l'article L 211-7 ainsi que la compétence maîtrise et gestion des eaux de ruissellement prévue à l'alinéa 4 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 26

Fait à Chaumontel, le 16 janvier 2018
Le Maire,

